

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES
Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du mercredi 21 octobre 2020
Visioconférence TEAMS

Présences :

Marcia Babineau (Art dramatique)

Jean-Luc Bonnaud (Histoire)

David Décarie (Études françaises)

Pierre-Marcel Desjardins (HÉP)

Norma Doiron (Rep. prof., Arts)

Julie Forgues (Arts visuels)

Thomas Hodd (Anglais)

Matthieu LeBlanc (Vice-doyen)

Gervais Mbarga (Info.-comm.)

Denise Merkle (Traduction et langues)

Marie-Andrée Pelland (Sociologie et criminologie)

Monique Richard (Musique)

Jonathan Robichaud (Rep. étud., Sc. soc.)

Marie-Noëlle Ryan (Philosophie)

Arnaud Scaillez (Rep. prof., Sc. Soc.)

Anahita Shafiei (rep. unité II)

Lise Savoie (Travail social)

Jean-François Thibault (Doyen)

Dominique Thomassin (Secteur langue et secrétaire)

Guy Vincent (Histoire et géographie)

Denis Prud'homme, le nouveau recteur et vice-chancelier en poste depuis le 1^{er} juillet 2020, rencontre les membres du Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales. Les membres se présentent tour à tour puis le recteur résume son parcours personnel et professionnel ainsi que sa vision en ce qui a trait à la gouvernance de l'Université de Moncton. Il ajoute qu'il souhaite rencontrer individuellement les membres du corps professoral ce semestre-ci dans le but d'avoir une meilleure connaissance de son milieu. Une période de questions, portant notamment sur l'après-COVID-19 et d'éventuelles rencontres avec les chargées et chargés de cours, suit la présentation du recteur.

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 21 octobre 2020

Le doyen demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour. Il propose l'ajout du point 10.1 Modification de l'article 50 des statuts et règlements de la FESR.

Le doyen rappelle que, comme pour les dernières réunions du Conseil de faculté, les votes se dérouleront par consensus, c'est-à-dire qu'une proposition sera adoptée si personne ne manifeste son désaccord.

Il propose l'adoption de l'ordre du jour modifié. La proposition est adoptée par consensus.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2020

Le doyen demande si le projet de procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si des membres souhaitent y apporter des modifications. Il rappelle que les coquilles doivent être signalées directement à la secrétaire.

Le doyen propose l'adoption du procès-verbal. La proposition est adoptée par consensus.

3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2020

Point 5.1 : Le vice-doyen a confirmé auprès du vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales que le rapport d'autoévaluation des programmes de baccalauréat en travail social (B.T.S.) (autoévaluation et agrément) avait été adopté lors de la dernière réunion du Conseil de faculté.

Point 10.5 : Le doyen explique qu'avec la fin probable de la phase orange le 22 octobre, il sera à nouveau possible de réserver des locaux sur le Campus. Le retour en phase jaune signifie aussi la reprise de certaines activités étudiantes.

4. Affaires étudiantes

Jonathan Robichaud indique que les élections n'ont toujours pas été tenues aux arts et qu'elles pourraient ne pas avoir lieu avant que la FÉÉCUM devienne une union au lieu d'une fédération.

Le doyen et le vice-doyen comptent rencontrer les conseils étudiants pour obtenir leurs commentaires sur l'enseignement à distance d'ici quelques semaines. Sans conseil aux arts, ils rencontreront uniquement le conseil des sciences sociales ainsi que celui de l'École de travail social.

5. Création / modification / évaluation de programmes / cours

5.1 Département des arts visuels [Annexe 1]

5.1.1 Abolition du Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement)

Julie Forgues présente le projet d'abolition du Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement). Elle explique qu'il s'agit du seul programme non reconfiguré, ce qui occasionne des problèmes notamment en raison des cours de niveau 3000 et 4000 de six crédits chacun que comprend ce programme. Actuellement, un cours en arts visuels peut être composé d'étudiantes et d'étudiants pour qui le cours compte pour trois crédits et d'autres, pour six crédits, ce qui complexifie nettement l'évaluation des compétences.

Elle ajoute que trois étudiantes sont inscrites à ce programme et que la dernière terminera ses études en 2024. Un projet de création d'un B.A.-B.Éd. en arts visuels est actuellement en cours et, d'ici sa création, le Département des arts visuels souhaite intégrer la mineure en arts visuels comme matière enseignable.

Le titre du programme est également trompeur puisqu'il ne mène pas à l'obtention du brevet en enseignement. Le Baccalauréat en éducation de deux ans était nécessaire après l'obtention du Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) pour enseigner dans les écoles.

Julie Forgues propose l'abolition du Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement). La proposition est adoptée par consensus.

5.1.2 Abolition de cours ARVI et modification à la banque de cours

Julie Forgues explique que plusieurs cours soumis pour abolition ne sont plus offerts depuis des années.

Elle propose l'abolition de cours ARVI et la modification à la banque de cours. La proposition est adoptée par consensus.

6. Suivis : RDD / RVD / Sénat / Comité des programmes

6.1 RDD et RVD

Rien à signaler.

6.2 Sénat et Comité des programmes

Le doyen donne les dates des deux prochaines réunions du Comité des programmes. Il précise que les projets soumis pourront maintenant avancer et entrer normalement en vigueur en juillet prochain.

7. Demande d'exemption : examens finaux [*Annexe 2*]

7.1 FLSA1500

7.2 FLSA3010

7.3 ICOM3101

7.4 ICOM4700

Des demandes d'exemption à une épreuve finale sont présentées pour les cours FLSA1500, FLSA3010, ICOM3101 et ICOM4700. Les motivations figurent dans les formulaires en annexe.

Le vice-doyen propose que ces cours soient exemptés d'une épreuve finale. La proposition est adoptée par consensus.

8. Demandes d'année sabbatique – Rapport du Comité facultaire des congés

Le doyen explique que le rapport du Comité facultaire des congés, constitué de Julie Forgues, Jeremy Hayhoe, Mario Paris, Marie-Andrée Pelland, Cynthia Potvin et Jean-François Thibault, doit habituellement être consulté au décanat et que, dans la situation actuelle et pour des raisons de confidentialité, ce document n'a pas été transmis aux membres par courriel. Il fait plutôt une présentation orale du rapport et résume le contenu des demandes d'année sabbatique de quatre professeurs et professeurs, soit Jean-Guy Boisvert, Majella Simard, Christophe Traisnel (type A) et Phyllis LeBlanc (type B). Deux demandes (de type C) ont par ailleurs été reportées cette année sans pénalité. Il souligne la qualité des demandes très complètes, bien construites et développées. Le comité facultaire des congés recommande l'approbation des quatre demandes d'année sabbatique. Le doyen rappelle que le Conseil de faculté constitue l'étape finale d'acceptation.

Les membres du Comité facultaire des congés ont par ailleurs mandaté le doyen pour rappeler aux unités académiques l'importance de très bien circonstancier les lettres de recommandation rédigées par les départements et les écoles, et ce, pour éviter qu'une lettre peu détaillée pénalise un collègue.

Le doyen propose, au nom des membres du comité, l'adoption des demandes d'année sabbatique. La proposition est adoptée par consensus.

9. Nomination – Professeur associé à l'École des hautes études publiques : Samuel LeBlanc [*Annexe 3*]

Pierre-Marcel Desjardins explique que Samuel LeBlanc, détenteur d'un doctorat en éducation, enseigne en économie et en science politique depuis plusieurs années et qu'il travaille à temps plein à l'Institut Donald J. Savoie depuis environ 18 mois. Le statut de professeur associé lui permettrait de créer des liens plus étroits avec l'École des hautes études publiques, de donner des conférences et de déposer une demande au CRSH.

Un membre demande si une nomination comme chercheur associé ne serait pas préférable dans ce contexte.

Le doyen indique que le statut de professeur associé permettrait à Samuel LeBlanc de diriger des étudiantes et étudiants advenant la création d'une maîtrise en politique publique et suggère au directeur de l'École d'ajouter une mention de cette possibilité dans sa lettre afin de prévenir toute hésitation au Conseil de la FESR.

Pierre-Marcel Desjardins propose la nomination de Samuel LeBlanc comme professeur associé rattaché à l'École des hautes études publiques. La proposition est adoptée par consensus.

10. Informations

10.1 Modification de l'article 50 des statuts et règlements de la FESR

Monique Richard présente les modifications proposées à l'article 50 des statuts et règlements de la FESR. Il s'agit de certaines clarifications relatives au processus de nomination comme membre au le conseil de la FESR, et ce, de façon à rendre admissibles des personnes qui ne satisfont pas aux critères établis actuellement.

Par exemple, une professeure ou un professeur ne détenant pas de doctorat ne peut habituellement pas être membre de la FESR. On souhaite donc qu'une personne titulaire d'une maîtrise dans un domaine où l'institution reconnaît ce niveau de diplomation comme étant suffisant pour avoir le statut de professeur permanent et la possibilité de promotions, comme c'est le cas en art visuel et en art dramatique par exemple, et qui présente aussi un dossier de recherche suffisant puisse être nommée comme membre de la FESR. On souhaite également que soit clarifié le critère « être actif en recherche, en développement et en création ».

Julie Forgues ajoute qu'en arts visuels, plusieurs n'ont pas le doctorat. Les disciplines admissibles doivent être déterminées par la FESR et, pour le moment, les disciplines artistiques ne sont pas explicitement nommées.

Des membres déplorent la résistance de la FESR à l'idée de reconnaître les professeures et professeurs qui n'ont pas de doctorat, et de prévoir une lettre d'entente pour assouplir les critères et de créer une liste précise des disciplines admissibles.

Un membre indique que, malgré les changements proposés, les enjeux demeurent et la FESR continue d'exclure plusieurs personnes plutôt que d'inclure davantage. La distinction entre les différents statuts de professeures et professeurs reste préoccupante.

Un membre ajoute que plusieurs universités n'ont pas de FESR et qu'il est rare qu'une telle structure décide, par exemple, qui peut diriger une thèse.

11. Clôture de la séance

Monique Richard propose la levée de la séance à 15 h 08.



Jean-François Thibault



Matthieu LeBlanc